

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 Juin 2022

## MAIRIE de DICONNE



Sur convocation en date du 16 Juin 2022 de **Mr COULON Robert**, le Maire

⇒ Membres afférents au conseil municipal :	10
⇒ Membres en exercice :	10
⇒ Membres présents :	9
⇒ Membres représentés :	1
⇒ Membre absent :	0



La séance est ouverte à 20h00 par :

- Monsieur **Robert COULON**, Maire de DICONNE

### Présents :

**Robert COULON, Daniel COLAS, Marion SAVOY, Thomas MAURY, Roger BERGERAS, Mathieu CASTIGLIONI, Jean-Marc JULLIEN, Christiane POCOBELLO, Sylviane BRISET**, avec procuration pour **Maryse DUFOUR**



### **SECRETARIAT de SEANCE :**

- Monsieur **Roger BERGERAS**, est désigné secrétaire de séance.

### **PREAMBULE :**

Le Conseil Municipal s'est tenu sous la pression houleuse de manifestants réunis par le comité anti-éoliennes.

A noter le comportement anticivique de certains, très excités, scandant des propos injurieux à l'encontre de Monsieur le Maire et de ses conseillers : « Démission COULON et ses moutons » etc... Accompagnés à l'entrée et à la sortie du Conseil de gestes inadmissibles envers notre équipe (doigt d'honneur, simulacre d'égorgement etc ...), à tel point que Mr le Maire a dû être raccompagné par un groupe de gendarmes.

#### ***Entrevue avec une délégation du comité anti-éolienne :***

Trois personnes du comité anti-éoliennes ont demandé au Conseil de procéder à un vote pour mettre fin au projet éolien sur notre commune. Monsieur le Maire, se référant au courrier de Monsieur le Sous-préfet, s'y est opposé. Il a expliqué que le projet n'étant que sous la compétence exclusive de l'Etat, les Communes et leurs administrés émettront un avis dans le seul cadre de la consultation publique lors de l'enquête publique. (*voir annexe page 3*)

#### ***1 - Compte rendu du Conseil Municipal du 08 Avril 2022 :***

Approuvé à l'unanimité

Prise de délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants.

#### ***2 - Réunion préparatoire pour la randonnée pédestre du 07 Août 2022 :***

Cette réunion réunissant le CCAS, les membres du Conseil et les bénévoles se tiendra en Mairie le Vendredi 15 Juillet à 20h00.

### 3 - Garderie périscolaire dans la Salle Chauvelot :

Prévision de l'installation d'un chauffage-climatisation réversible (pompe à chaleur air-air). Un devis d'environ 6 000 euros a été présenté, ainsi qu'une relance des demandes de subventions pour ce projet destiné à économiser notre consommation de gaz et à optimiser les besoins de chauffage.

### 4 - Affaires scolaires : Présentée par notre Première Adjointe

Achat de matériel sportif (plots, haies, pompes verticales, fusée volante, marteau et autres outils à lancer) coût 483 euros.

Conseil de l'école : 55 élèves prévus pour 2022-2023 (21 sur DICONNE, 34 sur DEVROUZE, 19 maternelles + 15 CP-CE1).

Prévision de petits travaux d'amélioration (Bandes collées, aspérité du mur) par notre agent municipal.

Annulation de la sortie randonnée à cause de la canicule, remplacée par un repas kebab à l'école.

Journée enfants du Comité Scolaire DEVROUZE-DICONNE : 47 enfants et une quarantaine de parents pour le covoiturage + 3 membres du Comité ont passé une journée festive le Mercredi 22 Juin avec activités ludiques ( piscine à bulles, mur d'escalade et petits spectacles présentés par les élèves par classe (chants, danses).

Le coût de cette journée a été de 867 euros par commune.

Dans l'ensemble les retours ont été bons, voire très satisfaisants.



### 5 - Questions diverses :

⇒ Délibération est prise pour fixer l'occupation de la Salle des Fêtes par la « Forêt Gourmande » du 3 au 6 Novembre.

⇒ Projet Gîte : L'architecte consulté, devant l'absence de fondation de la grange, propose de faire une autre proposition avec destruction du bâtiment existant. Cette proposition sera confrontée à l'avis de l'expert du CAUE.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30



Secrétaire de Séance  
Mr Roger BERGERAS

Le Maire  
Mr Robert COULON



**PRÉFET  
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Extrait de la lettre du Sous-préfet Monsieur Philippe DEBORDE  
au Président de l'Association Bresse Intacte*

*Louhans, le 23 Juin 2022*

**« Je tiens à vous rappeler que l'autorisation d'un parc éolien relève de l'Etat et non des collectivités territoriales.**

**Ainsi les maires n'ont aucune compétence en la matière et encore moins d'organiser une consultation publique.**

Le pétitionnaire a donc organisé un sondage auprès des riverains qui, dépourvu de valeur juridique, contribue à alimenter sa réflexion sur l'opportunité de poursuivre son projet ».

***Remarque importante:***

Cette lettre datée du 22 Juin prouve que la manifestation des opposants éoliens n'avait pas raison d'être lors du Conseil du 24 puisqu'ils avaient la réponse de la Préfecture ?